Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260709-D2026_42-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 02 juillet 2026
Qui ont pris part à la délibération : 11 — Date d'affichage : 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane, LE PEN Alizée
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, VARIN Alain, MASCLEF Olivier, LE LOUARN Mickaël
Absent :
Absents excusés : Mme LE BOZEC Manon, M LE TROADEC Stéphane
Pouvoirs : Mme LE BOZEC Manon à M LIENNEL Yves, M LE TROADEC Stéphane à M MASCLEF Olivier
Secrétaire de séance : Mme Adeline PENVEN

D2026/42 : ETUDE ADAC

Afin de pallier la problématique d'inondation lors d'épisode de grosses pluies sur le secteur de St-Jacques, La commune sollicite l'ADAC pour l'accompagner.

Effectivement, après un premier diagnostic, suite à relevé de terrain et le constat de la présence de nombreux réseaux sur le même côté que la canalisation d'eau pluviale existante secteur St Jacques, et constat confirmé par le retour DT auprès des concessionnaires de réseau, la possibilité d'un remplacement place pour place par une canalisation de diamètre plus important semble peu envisageable sans investigations complémentaires, des études plus poussées seront probablement à envisager. Je vous propose donc, avant d'engager des travaux ouvrageux et couteux, de travailler sur l'amont du hameau de St Jacques et proposer des solutions d'amélioration qui puissent être mises en œuvre rapidement, juste des corrections du « chemin de l'eau ».

1er Constat: voie de desserte en pente régulière (accélération du ruissellement) depuis le carrefour " sortie Kermarquer" vers St Jacques, environ 500m de linéaire de voirie. Ancienne route Départementale déclassée, des emprises confortables mais une voie étroite et rectiligne: zone de rattrapage, orniérage important sous l'effet de croisement des véhicules et servant de fil d'eau des eaux de ruissellement, des accotements de 3 à 4 m de large, peu ou pas de fossé.

Phasage :

A - 1ére étape (voir détail prestation Adac): Actions
* 1- travail sur le chemin de l'eau amont St Jacques pour établissement programme et chiffrage
* 2- travaux de voirie ponctuelle devant la parcelle n° 0967:
* 3- travail sur le freinage des ruissellements carrefour St Jacques

Suivant arbitrage, programme pour consultation en direct d'entreprises pour effectuer les travaux

Ensuite et/ou en parallèle

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260709-D2026_42-DE

* 4- Consultation en direct par la Mairie: prestation hydrocurage soigné du réseau

Dès entreprise retenue, je vous suggère avant leur intervention de les alerter sur la faible section des collecteurs à hydrocurer: diamètre 150 à 250, remplissage 70 à 80% => équipement spécifique à prévoir par l'entreprise? , souhaiter une intervention après ou pendant pluie (dilution des gravats plus faciles).

B - 2ème étape : (Mairie) Observations
Nécessité de préciser le constat de l'écoulement par une observation visuelle, lors d'un épisode pluvieux. Faire un retour ADAC: mesures correctives complémentaires ? Ou pas:

C - Plus long terme, ET si mesures correctives insuffisantes :
Diagnostic réseaux existants, étude hydraulique du secteur : soit renouvellement, redimensionnement, déplacement, soit autres techniques alternatives : désimperméabilisation, canalisation de l'eau vers les surfaces infiltrantes, noues,…forte probabilité de faire appel à un maitre d'œuvre avec compétence hydraulique.

Devis de gestion assainissement de la route St-Jacques
« Demande de DT, diagnostic et rédaction du programme et du marché de travaux, analyse des offres, participation à la réunion de démarrage avec l'entreprise retenue »

Montant devis ADAC 750€ HT / 900€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le devis de l'ADAC d'un montant de 750€ HT soit 900€ TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Le secrétaire de séance :

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Le secrétaire de séance :